



Sainte-Martine
Entre terres et rivières

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC EST DONNÉ DE CE QUI SUIT :

Lors d'une séance ordinaire tenue le 14 septembre 2021, le conseil de la Municipalité de Sainte-Martine a adopté le règlement suivant :

Règlement numéro 2021-404 décrétant un emprunt et une dépense de 1 281 000 \$ pour la réfection de la rue Sainte-Marie

Ce règlement a reçu l'approbation du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation en date du 21 décembre 2021.

Il entre en vigueur le jour de la publication du présent avis.

Toutes les personnes qui veulent en prendre connaissance pourront consulter le livre des règlements au bureau de la Municipalité de Sainte-Martine, 3, rue des Copains, Sainte-Martine, Québec, durant les heures de bureau.

DONNÉ à Sainte-Martine, ce 12 janvier 2022

Hélène Hamelin
Secrétaire-trésorière

